

Réunion régionale africaine du Forum politique pour le développement : Dakar (Sénégal), 3 et 4 octobre 2016

La réunion régionale africaine du Forum politique pour le développement (FPD) a eu lieu les 3 et 4 octobre derniers à Dakar au Sénégal. L'événement a mobilisé 74 représentants d'organisations de la société civile (OSC), d'associations des autorités locales (AL), du secteur privé, de la Commission européenne et de la délégation de l'Union européenne au Sénégal.

Introduction : M. Khalifa Ababacar Sall, maire de Dakar, M. Jorge Balbis (réseau ALOP) et M. Joaquin Gonzalez Ducay, ambassadeur de l'Union européenne au Sénégal, ont accueilli les participants, rappelant que 2016 marque le début de la mise en œuvre d'accords internationaux importants, dont l'Agenda 2030. Dans ce contexte, les OSC et les AL doivent poursuivre leurs efforts afin de conserver un rôle central dans les politiques de développement. Il a été mentionné que si les gouvernements peuvent être comparés à des géologues, intéressés davantage par les structures, les AL et les OSC représentent les topographes qui explorent les choses plus en profondeur dans la mesure où elles jouent de multiples rôles en tant que moteurs indépendants du processus de développement, en travaillant conjointement avec les gouvernements pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités, en luttant pour l'égalité des sexes, en soutenant la mise à disposition de services aux populations, en encourageant l'autonomisation sociale et économique et en garantissant la pleine application des droits de l'homme. En outre, il a été souligné que l'adage « penser au niveau mondial et agir à l'échelle locale » doit cesser d'être un slogan et qu'il doit, au contraire, devenir une réalité. À cet égard, il a été estimé que le FPD constitue un mécanisme consensuel et consultatif pour l'implication des OSC et des AL et que la réunion régionale africaine est un exemple de partenariat multipartite solide et véritablement inclusif.

Présentation du FPD : qu'est-ce que le FPD et comment encourage-t-il la participation des organisations de la société civile, des autorités locales, du secteur privé et d'autres parties prenantes en Afrique ? Introduite et animée par Sifa Chiyoge et Jean Pierre Mbassi, les représentants africains du groupe de travail du FPD, cette session de travail avait pour but de présenter le FPD et d'informer les participants sur ses principales activités en cours, notamment sur la position commune de la région concernant l'importance des approches multipartites inclusives pour la mise en œuvre des ODD. Les deux représentants ont expliqué que le FPD est un mécanisme à la recherche de moyens permettant d'améliorer les politiques et programmes de développement, de contribuer à la coopération efficace au service du développement et d'améliorer le dialogue avec les diverses instances, directions générales et unités de l'UE. Le FPD est ainsi reconnu en tant qu'espace de dialogue regroupant diverses parties prenantes, qui contribue à renforcer les partenariats et la compréhension mutuelle. Dans cette perspective, les participants ont admis que les partenariats multipartites sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans la structure du développement international. Enfin, ils ont souligné que le FPD est une initiative appropriée pour promouvoir une appropriation et un engagement plus fort de la part de tous les acteurs impliqués.

La scène mondiale : Comment influencer collectivement le nouvel agenda mondial – la perspective africaine ? L'objectif de cette session, animée par Ibrahima Cheikh Diouf (Africa Consulting and Trading), Emmanuel Akwete (Institut pour la gouvernance démocratique), Malick Gaye (Action environnement et développement du tiers monde) et Thera Korotimi (Coopérative Féminine pour la Protection de l'Environnement), était de fournir des informations et de guider le débat sur les trois événements qui auront lieu durant les derniers mois de 2016 et qui seront extrêmement importants pour la communauté du développement, à savoir : Habitat III (à Quito, du 17 au 20 octobre 2016), la Conférence pour des solutions à faibles émissions dans le cadre de la COP22 (à Marrakech, du 7 au 18 novembre 2016) et la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (à Nairobi, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016). Deux éléments ont largement été mis en exergue : d'une part, l'importance de veiller à l'échange d'informations entre les différents acteurs clés en ce qui concerne les conférences à venir. À cet égard, il a été souligné que les principaux acteurs africains doivent s'assurer que leurs différents projets sont harmonisés, adaptés au contexte africain et forment, par conséquent, une position commune. D'autre part, les intervenants ont évoqué les implications que ces conférences auront pour l'Afrique. Le continent a besoin de renforcer ses capacités et d'acquérir un savoir-faire pour développer les compétences requises, en particulier en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique. À défaut, il est très peu probable que l'Afrique soit en mesure de respecter les engagements pris dans le cadre de ces conférences.

Un environnement propice à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Afrique. Introduite et animée par Patrice Lenormand (Commission européenne), cette session était articulée autour d'une table ronde composée de Nelson Agyemang (consultant pour le rapport du FPD sur le Ghana), Esther Gicheru (Cooperative University College, Kenya), Ebrima Sall (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique) et Anetha Awuku (Organisation internationale des employeurs). L'objectif de la session était d'échanger des points de vue sur le rôle et l'expérience de l'Afrique dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, avec un accent particulier sur l'environnement porteur. Les experts et les participants ont fait référence aux différentes conceptions de ce qu'est ou devrait être un environnement porteur. Pour le secteur privé, un environnement porteur est caractérisé par divers éléments comme la stabilité économique, des cadres juridiques appropriés et l'absence de corruption. Pour les OSC, une grande partie de l'environnement porteur fait référence aux moyens permettant de surmonter des obstacles liés à des lois restrictives et des contraintes administratives pouvant faire obstacle à leur travail. Malgré ces différences de perception, ils ont reconnu l'importance de l'Agenda 2030, offrant un cadre utile pour promouvoir un environnement porteur et permettre aux OSC et AL de participer pleinement à la réalisation des ODD. Les participants ont souligné à cet égard que, si les OSC et les AL ont un rôle déterminant à jouer pour contribuer activement aux objectifs et cibles du nouveau programme de développement, il demeure nécessaire d'établir des liens plus étroits entre les programmes de développement nationaux et les ODD. Il subsiste en effet un décalage entre les besoins structurels et les ambitions en matière d'objectifs de développement durable.

Groupe de travail : Quelles sont les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Afrique ? Les participants ont été répartis en trois groupes, selon leur préférence linguistique. Au sein de chaque groupe, les participants devaient identifier les principaux facteurs qui encouragent ou entravent la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau national. En ce qui concerne les aspects négatifs, plusieurs points ont été mentionnés, notamment que les ODD n'ont pas pu intégrer l'expérience des OMD ni l'efficacité de l'aide concernant la mise en œuvre en raison du manque de transparence et d'ouverture. Il a également été noté que les ODD offrent un espace de participation relativement limité ou inexistant aux parties prenantes ainsi qu'un manque d'appropriation collective, un manque de cohérence dû à l'intervention de différents ministères pour traiter différents ODD et un manque d'intégration des ODD aux politiques locales. Concernant les aspects positifs, les participants ont souligné que l'accès aux plateformes multipartites pour la mise en œuvre des ODD a été amélioré, que l'Agenda 2030 offre aux OSC et aux AL une occasion unique de mettre à disposition leur expérience et leurs réseaux pour la mise en œuvre des ODD et, enfin, qu'il existe des opportunités pour synchroniser progressivement l'Agenda 2030 la Vision 2063 de l'Union africaine. Lorsqu'on leur a demandé de préciser s'il existe des tendances au niveau régional, les participants ont répondu que les ODD sont devenus un point de référence pour de nombreux pays, ce qui est susceptible de favoriser un certain degré d'harmonisation entre les pays et les régions. Malgré cela, les tendances régionales ont été difficiles à déceler, les facteurs (positifs et négatifs) identifiés précédemment n'étant pas représentatifs de la réalité africaine dans son ensemble.

L'UE et l'Afrique : vers un partenariat renouvelé. L'objectif de cette session était d'examiner les principaux éléments qui détermineront l'avenir des relations entre l'UE et l'Afrique, notamment le futur partenariat avec le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique au-delà de 2020. Cette session a été animée par Achieng Akena (Centre pour la participation des citoyens au sein de l'Union africaine). Parmi les orateurs figuraient Anne Cecile Coly (Confédération internationale des syndicats), Ousseine Diallo (Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest), Rigo Belpaire (Commission européenne), Donald Deya (Union panafricaine des avocats) et Jean-Pierre Elong Mbassi (Cités et Gouvernements Locaux Unis - Afrique). Au cours de cette session, une vidéoconférence divisée en deux grandes parties a eu lieu avec des représentants de la Commission européenne basés à Bruxelles. La première partie a permis de fournir des informations détaillées sur les dernières évolutions du partenariat ACP-UE post-2020 et du sommet UE-Afrique qui aura lieu en 2017. Les participants ont été informés sur la position de l'UE concernant le renouvellement du partenariat entre l'UE et l'Afrique. À cet égard, l'une des principales conclusions de la session concerne la nécessité, pour les pays africains, d'avoir une position plus cohérente et unifiée, en particulier sur les objectifs qu'ils souhaitent atteindre dans le cadre des négociations. La seconde partie de la session était axée essentiellement sur le rôle des OSC et des AL et, plus concrètement, sur les difficultés qui subsistent pour l'établissement de partenariats plus inclusifs et sur la nécessité de mettre en place des mécanismes qui pourraient être adoptés par les OSC et les AL pour pouvoir jouer un rôle plus actif dans les relations futures entre l'UE et l'Afrique. Dans cette optique, de nombreuses propositions ont été formulées par les participants, notamment en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour faciliter les relations entre pairs en Afrique et en Europe afin de renforcer les capacités africaines ; pour augmenter les échanges d'informations et de connaissances afin de garantir la transparence en Afrique et en Europe, pour multiplier les supports de formation et de communication afin de déverrouiller l'information et, enfin ; pour encourager une plus large participation des organisations.

Groupe de travail : Comment l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable ? Les participants ont de nouveau été répartis dans des groupes en fonction de leur préférence linguistique. Au cours de cette session, ils ont examiné trois dimensions de la cohérence des politiques en faveur du développement durable : la dimension horizontale (domaines politiques), la dimension verticale (acteurs) et les partenariats. La nécessité d'améliorer les relations à différents niveaux de gouvernement a été clairement exprimée. Parallèlement, une approche plus participative entre les citoyens et les gouvernements, y compris l'implication des OSC dans les plans nationaux, a été suggérée. En outre, les relations avec l'UE devraient stimuler cette implication et créer des synergies avec l'Agenda 2030 et la Vision 2063 de l'UA. L'UE devrait soutenir les processus de transition démocratique et de transformation économique de l'Afrique. Si le commerce extérieur est une priorité pour l'UE, l'accent devrait être mis sur la cohérence incluant : des systèmes fiscaux équitables, l'arrêt des déversements de déchets, etc. L'UE devrait également éviter les doublons au niveau de son assistance. Pour ce faire, elle doit identifier et analyser les priorités nationales, en particulier dans le cadre du dialogue instauré avec les organisations qui travaillent sur des questions spécifiques. En ce qui concerne la façon dont l'UE devrait renforcer ses partenariats avec les OSC et les AL pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030, les participants ont été unanimes en soulignant que l'UE devrait reconnaître le rôle des acteurs non étatiques et soutenir leur participation à travers l'aide au développement pour atteindre les objectifs de développement.

Un nouveau paradigme en matière de coopération au développement : fragilité et migration. Au cours de cette session animée par Ibrahima Aïdara (Initiative pour une société ouverte en Afrique de l'Ouest), différents experts sont intervenus, dont Patrice Lenormand (Commission européenne), Richard Danziger (Organisation Internationale pour les Migrations), Abdoul Aziz Diallo (Comité international de la Croix-Rouge) et Frederick Muia (Organisation internationale des employeurs). L'objectif de la session était d'informer les participants sur l'engagement accru des acteurs de l'APD dans des contextes fragiles. La session visait également à informer sur les défis qui en résultent pour les acteurs de la coopération mais également les moyens à mettre en œuvre pour enrayer la spirale de la fragilisation croissante et de la migration. On estime aujourd'hui qu'un tiers des pauvres de la planète vivent dans des États fragiles et touchés par un conflit et que cette proportion pourrait passer à près de deux tiers en 2030. D'après les participants, malgré les progrès récents observés en Afrique en termes de démocratie, de transition pacifique et d'indicateurs économiques positifs, notamment au Botswana, en Éthiopie et au Rwanda, il subsiste un manque d'intervention de la part des gouvernements en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits. Aujourd'hui, 60 % des questions débattues au sein du Conseil de sécurité de l'ONU concernent l'Afrique. La migration et la fragilité en Afrique peuvent être considérées essentiellement comme les conséquences directes de la récession démocratique et de la hausse des inégalités sociales sur le continent. Les participants ont évoqué les multiples facettes du problème de la fragilité et mis en garde contre la tentation d'établir un lien direct entre fragilité et migration. Ils ont également fait remarquer que la concrétisation de la vision exposée dans l'Agenda 2030 pour le développement durable exige des efforts pour rétablir la confiance dans des politiques pacifiques, transformer les institutions et garantir que les populations ou groupes sous-nationaux exclus, notamment les plus pauvres parmi les pauvres, sont davantage intégrés dans les économies et les processus de prise de décisions nationaux.

Le bilan de la réunion régionale du FPD en Afrique : conclusions et recommandations. Durant cette session, Sifa Chiyoge et Jean Pierre Mbassi, les représentants africains du groupe de travail du FPD, ont présenté les principales conclusions et recommandations de l'événement. Un débat en séance plénière a ensuite eu lieu et tous les participants ont eu l'occasion de contribuer à l'élaboration du document final.

Clôture. Au cours de la session de clôture, des allocutions ont été prononcées par les coprésidents du FPD, ainsi que par des représentants d'OSC et d'AL. Les remarques de conclusions ont mis en exergue l'excellent travail effectué par le FPD pour aider les OSC et les AL africaines à jouer un rôle plus important dans le débat politique et le dialogue instauré entre l'UE et l'Afrique.